

L'inauguration de l'éolienne flottante annonce la fin de l'éolien terrestre et côtier

Sébastien Le Cornu, Secrétaire d'état auprès de Nicolas Hulot, vient d'inaugurer le 13 octobre à Saint Nazaire, la première éolienne flottante française baptisée Floatgen.

Pour les amoureux de la nature et des paysages opposés à l'éolien industriel cette annonce devrait être perçue comme une excellente nouvelle. En effet, cet événement constitue un tournant majeur de la politique française en matière d'énergie renouvelable et devrait permettre à la France d'affronter de manière apaisée et sereine la Transition énergétique qu'elle appelle de ses vœux.

La mise en place d'une politique française d'énergie renouvelable basée sur des éoliennes flottantes installées à plus de 50 kilomètres des côtes présentent de très nombreux avantages et devrait très rapidement rendre obsolètes leurs ancêtres terrestres ou côtiers dont les inconvénients sont sans communes mesures avec leurs petites soeurs installées sur un "Nénuphar". L'éolien flottant à plus de 50 km des côtes va contribuer à l'enterrement de l'éolien terrestre et côtier qui devrait connaître ses dernières heures dans les mois et années qui viennent.

Les défenseurs de l'environnement qui luttent sans relâche pour la protection de leur cadre de vie et la protection des paysages ne peuvent que se réjouir de cette innovation majeure française et de l'émergence de cette source d'énergie propre. Aussi, faisons-nous partie de ceux - et nous avons eu l'occasion de nous exprimer dans les médias sur cette alternative sérieuse - qui considèrent que l'émergence de l'éolien flottant ne permet plus de justifier une politique agressive d'installation d'éoliennes terrestres ou côtières.

Cette inauguration constitue donc une véritable victoire des personnes qui se sont battues depuis des années contre la pollution de leur environnement par ces monstres d'acier. En effet, l'éolien flottant dispose de très nombreux avantages par rapport à leur ancêtres à terre ou sur la côte qui peuvent être considéré comme désormais totalement dépassés. Tout d'abord, le caractère flottant des éoliennes permet de les installer en haute mer à plus de 50 kilomètres des côtes. Les avantages sont immédiats : la pollution visuelle est totalement inexistante de la côte ce qui contribue à une acceptabilité sociale immédiate. Non visibles de la population les éoliennes n'ont pas d'impact en terme de tourisme, de préservation des paysages et des monuments historiques. Dès lors la corruption locale devient inexistante et les projets peuvent être soutenus par des géants français de l'énergie sérieux loin de la myriade de petites structures dont on ne connaît pas toujours le bénéficiaire final....

En terme de protection de la biodiversité, le flotteur en béton évite toute corrosion et limite la nécessité de l'entretien. La durée de vie des flotteurs est estimée à près de 50 ans, ce qui présente également l'avantage d'éviter la destruction des fonds marins ou même le rejet d'aluminium par l'utilisation d'anodes sacrificielles. Bref l'éolien flottant a beaucoup moins de conséquences sur la nature, la flore et la faune avec des impacts cumulés bien plus faibles. Seul un câble relie le flotteur au fonds marins qui sans inconvénient peuvent être assez profonds. Cet avantage conduit à une autre réalité : la production réelle attendue de telles centrales éoliennes se rapproche des 60% là où globalement elle atteint difficilement 25% pour le terrestre. Les gisements de vents étant beaucoup plus importants dans la haute mer que sur la terre ou la côte, l'énergie électrique produite par ces éoliennes est donc beaucoup moins intermittente et permet donc une utilisation bien moindre

d'énergie fossile (charbon ou gaz) en compensation des moments non productifs d'électricité.

Dans la mesure où les éoliennes sont installées en haute mer et non visibles, l'Etat peut envisager la création d'immenses centrales éolienne sur des zones délimitées et beaucoup plus grandes que celle envisagées actuellement sur nos côtes. Cela évite le mitage territoriale des éoliennes et permet la création d'infrastructures de distribution de l'électricité beaucoup moins parsemées qu'actuellement avec en sus la diminution des enjeux de défense nationale. Dès lors les "objectifs" fixés par l'Etat apparaissent beaucoup plus aisés à atteindre avec ce type d'installations. Par ailleurs, les nombreux inconvénients étant supprimés, cela conduit à une absence presque mécanique des contentieux nécessaires pour défendre les droits des citoyens impactés. L'installation est donc accélérée car mieux acceptée.

Il est même imaginable qu'à l'allure où vont les choses en matière d'éoliennes côtières et de la myriade d'actions juridiques qui sont actuellement entamées que les premières centrales éoliennes flottantes seront installées avant l'existence d'une éolienne plantée en mer. Si l'Etat se donne les moyens d'agir vite et massivement en la matière, il pourra créer sans surcoût pour le consommateur une véritable filière industrielle française (les innovations floatgen ou nénuphar étant françaises) et à un coût d'électricité proche du marché de brut habituel (environ 60 euros le mégawatt heure) sans les subventions délirantes que nous connaissons actuellement dans l'éolien côtier (221 euros le mégawatt heure).

Très clairement, la France se situe aujourd'hui à un période charnière. Veut-elle soutenir une véritable filière française de l'éolien flottant que nous pourrions vendre dans le monde entier, le faire à un coût raisonnable pour le consommateur et le contribuable français, avec une acceptabilité sociale forte tout en n'oubliant pas de stopper le gachis considérable de l'éolien terrestre et côtier devenu de facto obsolète. A notre avis, le jeu en vaut la chandèle et nous sommes prêts à soutenir cette option si les conditions sont réunies pour en finir avec les projets actuels côtiers et terrestres qui n'ont, aujourd'hui, plus aucun sens.